

Dans les Régions Pays de la Loire et Aquitaine, deux études ont permis d'approcher l'investissement public que représente l'appui aux SIAE, mais aussi les apports de leur activité au tissu local et à la collectivité (1). L'IAE est un investissement des pouvoirs publics socialement responsable et rentable pour la Nation.

Socialement responsable

Les pouvoirs publics nationaux consacrent, en 2004, 28,2 millions d'euros aux 201 SIAE d'Aquitaine (2). L'État consacre 22 millions d'euros aux 344 SIAE des Pays de la Loire ; les collectivités territoriales y affectent 14 millions d'euros. Les 12 000 personnes recrutées en Aquitaine présentent trois difficultés majeures : une absence de formation pour 47 % d'entre elles, une absence de qualification pour 40 % d'entre elles, un manque de mobilité pour 35 %. En région Pays de Loire, les résultats sont quasi identiques (3) pour les 23 110 salariés employés en 2002 : une absence de formation pour 61 % des salariés, un manque de mobilité pour 43 %, des problèmes de santé, hors addiction, pour 32 %. La durée moyenne des parcours d'insertion est de 13,9 mois ; les personnes restent au plus 26 mois dans la structure. Les SIAE d'Aquitaine ont consacré, en 2004, 1,154 million d'euros à la formation de leur personnel, dont plus de 90 % à destination des salariés en parcours d'insertion. Celles des Pays de la Loire y ont consacré 1,5 million d'euros.

L'investissement des pouvoirs publics peut se juger à l'aune de deux critères. D'abord, le taux d'équipement de l'offre d'insertion : l'IAE apparaît alors comme un outil significatif par rapport à la population qui est son cœur de cible. En Aquitaine, l'IAE permet d'offrir entre

une opportunité d'emploi pour trois demandeurs d'emploi de longue durée (en Dordogne) et une opportunité d'emploi pour cinq demandeurs d'emploi de longue durée (en Gironde). Le même constat est réalisé pour les allocataires du RMI. En Pays de la Loire, les chiffres sont du même ordre (4).

Le second critère est la répartition financière des dotations publiques. L'État demeure, et de loin, le premier financeur de l'IAE. Il apporte 62 % du total des aides publiques en Aquitaine, 58 % en Pays de la Loire. Les collectivités territoriales représentent près du tiers des aides publiques de l'IAE dans ces deux régions avec un poids dominant des Conseils généraux. D'autres sources (FSE, AGEFIPH, PLIE Missions locales) difficilement classables représentent le solde. Les études-actions font ressortir une forte variabilité du poids des Conseils généraux dans le financement de l'IAE. Il varie, en région Aquitaine de 47,2 % – presque à égal de l'État – en Dordogne, à 17 % dans le Lot-et-Garonne. Si les financements de l'État couvrent la totalité des types de SIAE, les financements des collectivités territoriales sont plus ciblés sur les ACI et les AI dans une moindre mesure.

(1) Le Conseil national de l'insertion par l'activité économique fait réaliser des études-actions à méthode participative ; deux sont réalisées (Aquitaine et Pays de Loire) et deux en cours de réalisation (PACA et Franche Comté).

Voir www.cniae.gouv.fr ou www.avise.org.

(2) 21 millions pour services d'insertion rendus et 7,2 millions d'exonérations de cotisations sociales.

(3) Les situations n'avaient pas été analysées de la même manière ; c'est ainsi que l'absence de formation et le manque de qualification n'ont pas été distingués dans l'étude Pays de la Loire.

(4) Les deux études-actions révèlent cependant des disparités territoriales importantes et une tendance naturelle des SIAE à se développer plutôt en zone urbaine.

(5) Les statistiques de la DARES en rendent compte ; l'État et souvent les collectivités territoriales n'utilisent que cet indicateur de performance alors que l'apport des SIAE devrait être analysé de manière plus globale.

Économiquement utile

Cet investissement s'avère rentable pour la nation. La rentabilité en terme de sortie vers l'emploi est la mieux connue (5). En Aquitaine, les sorties vers l'emploi représentent en moyenne 42 % des sorties du sas d'insertion. En Pays de Loire, c'est un taux de 45,9 %. Mais les différences entre SIAE sont très importantes.

La rentabilité en terme macro-économique est beaucoup moins souvent mise en évidence. Les SIAE sont des acteurs économiques significatifs de leurs territoires. Elles génèrent pour l'économie régionale des ressources importantes par le biais du pouvoir d'achat qu'elles distribuent à leurs salariés et des achats qu'elles effectuent auprès des entreprises du territoire. Les flux avec la collectivité (État, collectivités territoriales, système de protection sociale) sont importants. Les SIAE génèrent en particulier une économie par l'emploi de personnes qui autrement auraient été à la charge de la collectivité. Cette solidarité active, en se fondant sur les données reprises dans différents travaux de État sur le coût du chômeur, peut être évaluée à plus de 63 millions d'euros en Aquitaine, à 69 millions d'euros en Pays de Loire.

La rentabilité macro-économique ne prend pas en compte l'apport des SIAE aux personnes sur un plan social individuel (réduction des difficultés de santé, de logement...), ni à la cohésion sociale, à la réduction des inégalités et de l'exclusion, à la paix sociale. D'autres indicateurs devraient être validés, à partir d'une évaluation qui devrait faire entrer en jeu, à ce niveau, la parole des salariés en insertion. (6)

L'IAE est une initiative privée dans un secteur en cours de construction. Une initia-

tive privée issue de la société civile. À force de ne considérer l'IAE que comme une politique publique de l'emploi, on en arrive à oublier l'histoire de ces initiatives. En Aquitaine, les SIAE ont en moyenne 10 ans d'âge ; elles sont plus jeunes que dans les Pays de la Loire (12 ans). Il y a des grandes différences d'âge moyen entre les types de structure et les départements. Par exemple, en Aquitaine, un atelier de CHRS a 30 ans d'âge en moyenne, un GEIQ 4,9 ans. Toujours en Aquitaine, les SIAE ont 11 ans en moyenne en Dordogne, 8,2 ans en Lot-et-Garonne. Le renouvellement des initiatives est toutefois à l'ordre du jour.

Ce secteur professionnel construit peu à peu des relations de travail. Le secteur développe des savoir-faire d'insertion caractéristiques de métiers. En Aquitaine, les SIAE emploient, en 2004, 1048 permanents en EQTP. En Pays de Loire, les SIAE emploient, en 2002, 1883 permanents en EQTP.

Cette double caractéristique (un investissement public au profit de personnes parmi les plus vulnérables et une initiative privée) distingue les SIAE du service public traditionnel de l'emploi et des entreprises classiques, quasi uniquement mues par la recherche du profit financier. Les SIAE font partie de l'économie solidaire (7). Rappelons que les SIAE d'Aquitaine représentent 13,1 % des postes offerts par l'ESS en Aquitaine, 14,5 % en Pays de Loire. Rapportées au secteur social, les SIAE d'Aquitaine représentent 38,8 % des postes offerts.

Jacques Dughera

Secrétaire général, CNIAE

(6) Cf. site www.cniae.gouv.fr.

(7) En partie intégrable dans les futurs services sociaux d'intérêt général dont la définition est en cours au plan européen.